



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mai 2026

2026-44 : Coupe du monde football - Fixation des tarifs de la buvette

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 22 mai, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, M. Patrick TOLVY, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON, Mme Sara TESSIER		
Représentés :	M. Pascal NAWROCKI donne pouvoir à M. Bernard GLEIZE, Mme Geneviève SHATER donne pouvoir à Mme Hélène MORONVALLE, M. Vincent PAIN donne pouvoir à M. Alain SCHMITT		
Secrétaire :	M. Nicolas RICHARD		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'organisation, par la Commune, de manifestations à l'occasion de la coupe de monde de football 2026,


Considérant la nécessité de fixer les tarifs qui seront pratiqués par la buvette organisée par la Mairie à ces occasions ;

Sur présentation du rapport par Mme PERDRIJAT, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : fixe ainsi les tarifs de la buvette qui sera proposée lors des manifestations relatives à la coupe du monde football 2026 :

- Verre de bière de 25cl : 4€
- Canette de coca / Orangina / Sprite / Ice tea: 3 €
- Bouteille d'eau : 2,50 €
- Verre de pop-corn : 2 €
- Petit paquet de chips : 2 €

Article 2 : précise que ces recettes sont imputées au budget 2026.

 Le Maire,
Bernard GLEIZE